



22 Rue Haute – 6791 ATHUS

**RECRUTEMENT D'ANIMATEURS-ÉTUDIANTS DE STAGES DE PRINTEMPS ET/OU DE PLAINES DE JEUX
À TEMPS PLEIN À TITRE CONTRACTUEL (H/F) – POUR LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'AUBANGE
ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT**

Conditions de recrutement

- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- être âgé de 16 ans au moins ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;

Toutes les conditions précitées devront être remplies à la date de clôture des candidatures.

- satisfaire à l'examen de recrutement prescrit consistant en un maximum de trois épreuves (article 42 du statut administratif en vigueur) :

- La première épreuve est destinée à évaluer les motivations, les connaissances générales et professionnelles des candidats et leur niveau de raisonnement. Elle se présente sous la forme d'un test éventuellement standardisé et informatisé (questionnaire à choix multiples) ;

- La deuxième épreuve se présente sous la forme de tests d'aptitudes et, éventuellement d'un questionnaire de personnalité qui permettent d'évaluer les compétences des candidats et le degré de concordance du profil du candidat à celui de la fonction.

Les tests sont administrés par le personnel communal formé à leur administration et interprétation. Les résultats de ces tests sont traités dans une stricte confidentialité.

Seuls les candidats qui ont réussi la première épreuve et dont la deuxième épreuve fait apparaître que leur profil de compétences correspond à celui qui est recherché participeront à la 3ème épreuve.

- La troisième épreuve se présente sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission et qui permet:
 - d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc.;
 - de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé;
 - d'évaluer ses compétences en analysant formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir;
 - d'évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif;
 - d'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques.

Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus et versés dans la réserve de recrutement. Dans le cas où la première épreuve est divisée en deux parties (QCM et rédaction ou situation problème), la réussite (50%) de chacune des deux parties est indispensable pour l'accession à la seconde épreuve.

Fonction

MISSION

L'animateur (h/f) interagit avec les enfants. Il/elle gère son énergie dans les interactions afin de garantir la qualité des échanges et mobilise les enfants à participer aux activités qui se déroulent. Il/elle contrôle les présences et le bon déroulement des activités et interactions entre les enfants.

Activités prioritaires demandées par la fonction (liste non exhaustive) :

- Attirer l'attention des parents sur un besoin de l'enfant, un changement d'organisation, un besoin relatif à la réalisation d'une activité.

- Identifier les besoins de l'enfant à travers ses changements d'attitude, son comportement non verbal.
- Rappeler les consignes de la vie en groupe aux enfants.
- Sécuriser les zones de jeu en fermant les portes, les grilles de la cour de récréation, bloquant les accès aux escaliers ...
- Surveiller le bon déroulement des jeux et des relations entre les enfants pendant leurs jeux, leurs animations.
- Surveiller les repas et les siestes.
- Exprimer les informations simplement, avec un vocabulaire accessible pour l'enfant.
- Noter les présences à l'arrivée des enfants.
- Canaliser les comportements des enfants angoissés, en colère ou qui montrent une attitude agressive envers les autres.
- Intervenir pour séparer les enfants qui se disputent et remettre le cadre.
- S'adapter à la personnalité des enfants.
- S'adapter aux circonstances (temps, état de fatigue des enfants,...) en variant les activités en conséquence.
- Se montrer patient avec les enfants.
- Aider les enfants à prendre leur repas si nécessaire.
- Aider les enfants à s'endormir au moment de la sieste.
- Collaborer avec les autres animateurs dans l'organisation des activités.
- Participer aux moments de réflexion, réunions d'équipe,...
- Rassurer les enfants si nécessaire.
- Contribuer à la conception des animations en partageant ses idées avec les membres de l'équipe.
- Encourager les enfants à persévérer dans ses tentatives lors d'une activité ou à y participer.
- Expliquer les activités, les règles du jeu aux enfants.
- Réunir les enfants pour vérifier les présences, avant les repas, avant le début d'une activité.
- Stimuler la créativité des enfants.

Complémentaire à ces activités prioritaires, il/elle pourrait également être amené(e) à (liste non exhaustive) :

- Assurer le suivi administratif journalier.
- Organiser l'enchaînement des activités et les phases de rangement des jeux et du matériel.
- Préparer le matériel nécessaire à la réalisation des activités.
- Ranger le matériel de toilette, de jeu.
- Veiller à la propreté des espaces d'accueil.
- Inspirer confiance aux parents.
- S'affirmer en se montrant ferme et en mettant des limites quand les enfants le/la testent.
- Se montrer accueillant(e) en créant un cadre familial et détendu.
- Se montrer diplomate avec les parents qui demandent de l'attention au moment de l'arrivée ou du départ de l'enfant ;
- Se montrer discret(e) et neutre vis-à-vis des parents pour aborder les remarques délicates concernant leur enfant.
- Se soucier de la qualité du climat relationnel.

Conditions de travail

Régime de travail	temps plein
Contrat	Etudiants CDD
Salaire	Selon les taux étudiants en vigueur (basé sur l'âge de l'étudiant) et la possession ou non du brevet d'animateur

Dossier de candidature

Les candidatures doivent être introduites en 2 étapes obligatoires :

- 1) D'abord en complétant un formulaire en ligne* accessible sur la page d'accueil du site internet de la Ville d'Aubange.
- 2) Ensuite, en transmettant les documents suivants :
 - copie du brevet d'animateur, le cas échéant ;
 - extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois (modèle 2) ;
 - copie du permis de séjour, le cas échéant ;

Ces documents sont :

De préférence :

- A adresser sous pli recommandé au Collège communal d'Aubange
rue Haute 22 à 6791 ATHUS
ou
- A envoyer par mail au Service du Personnel de la Ville d'Aubange (un accusé de réception sera renvoyé)
job@aubange.be
ou
- **Sur rendez-vous, en téléphonant au Service du Personnel** : à déposer contre accusé de réception au Service
du Personnel de la Ville d'Aubange, rue Haute 38 à 6791 ATHUS

Si le formulaire en ligne n'est pas rempli et/ou si le dossier est incomplet à la date de clôture ci-dessous, la candidature sera écartée d'office.

En cas de réussite des épreuves, les candidats devront aussi fournir un :

- extrait d'acte de naissance,
- certificat de domicile et de nationalité daté de moins de 3 mois,

Les candidatures doivent être rentrées pour **le 12 janvier 2022** au plus tard, le cachet de la poste, la date de l'encodage dans le formulaire en ligne ou la date de l'accusé de réception faisant foi.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service du Personnel (☎ 063/38.09.55 ou 063/38.09.58 ou 063/43.03.22).

Commune d'Aubange, le 6 décembre 2021
Par le Conseil,

**Le Directeur général ff.,
(s) TOMAELLO H.**

**Le Bourgmestre,
(s) KINARD F.**

*En sa qualité de responsable du traitement des données à caractère personnel, la Ville d'Aubange prend toutes les mesures nécessaires pour rencontrer les exigences du Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (RGPD), ainsi que la législation belge relative à la protection de la vie privée.

Les informations de ce formulaire sont utilisées uniquement dans le cadre des stages et plaines de vacances et vous pouvez à tout moment demander à exercer le droit à la rectification et à l'effacement des données.

La Commune ne transmettra pas les données à caractère personnel, à moins que vous n'en ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement donné votre consentement ou à moins que la loi ne l'exige, par exemple dans le cadre d'une procédure judiciaire.